

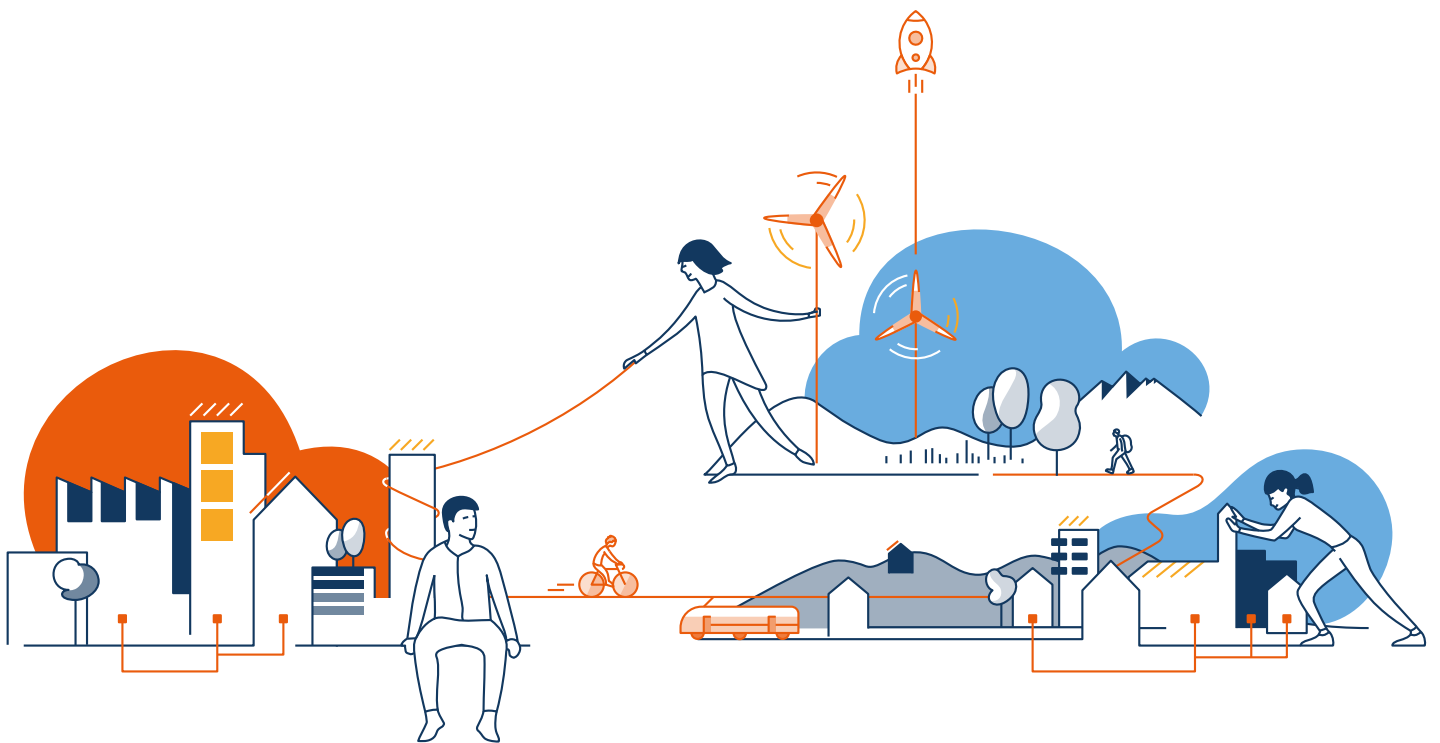


SuisseEnergie
pour les communes

**Programme
de soutien**

Guide pour les porteurs de projet

Régions-Energie



1^{er} mai 2021

Objectif de ce document

Ce document constitue une aide pour la soumission de demandes de soutien financier à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) pour les projets des villes et des communes. Les explications suivantes doivent vous aider à soumettre correctement une demande de qualité.

Vous trouverez dans [l'aide-mémoire](#) les conditions-cadres formelles relatives au dépôt de la demande et aux subventions de projets. Veuillez utiliser notre [formulaire de demande électronique](#) pour déposer votre demande. Si vous avez des questions ne trouvant pas réponse dans le présent document, n'hésitez pas à nous contacter.

Veuillez vous assurer de sauvegarder régulièrement votre soumission dans le formulaire de demande électronique.

Sommaire

1	Compléter les documents de la demande	3
1.1	Renseignements sur les personnes et l'organisation	3
1.2	Indications sur le projet	4
1.3	Annexes & justificatifs	13
2	Soumission d'une demande de subvention	16
3	Contact	18

1 Compléter les documents de la demande

1.1 Renseignements sur les personnes et l'organisation

Dans le premier paragraphe de la demande, vous devez mentionner vos coordonnées ainsi que les principaux renseignements sur votre Région-Energie. Il faut en particulier démontrer que les exigences institutionnelles demandées à la Région-Energie conformément à l'aide-mémoire pour les porteurs de projet sont respectées.

Région-Energie

SOUMISSION DU PROJET RÉGION-ENERGIE	
Numéro de la requête	2021-114
RÉGION-ENERGIE	
Nom de la Région-Energie	<input type="text"/>
Communes participantes:	<input type="text"/>
Canton:	<input type="text"/>

Nom de la région: veuillez inscrire le nom de votre Région-Energie.

Communes participantes: veuillez citer les communes participantes de votre Région-Energie.

Canton: canton où se situe la Région-Energie requérante.

Personne de contact Région-Energie

RÉGION-ÉNERGIE PREMIER CONTACT (gestion de projet)	
Nom:	<input type="text"/>
Prénom:	<input type="text"/>
Fonction:	<input type="text"/>
Adresse (rue, code postal, lieu):	<input type="text"/>
Numéro de téléphone:	<input type="text"/>
Adresse e-mail:	<input type="text"/>

Veuillez indiquer ici le nom de la personne responsable (direction de projet) pour le(s) projet(s) déposé(s). Veuillez vous assurer que cette personne fasse officiellement partie de la Région-Energie (aucun conseiller externe). La direction de projet mentionnée doit disposer d'une connaissance approfondie du projet.

Responsable des finances dans la région

RESPONSABLE DES FINANCES DANS LA RÉGION (pour l'envoi du contrat)	
Nom:	<input type="text"/>
Prénom:	<input type="text"/>
Fonction:	<input type="text"/>
Adresse (rue, code postal, lieu):	<input type="text"/>
Numéro de téléphone:	<input type="text"/>
Adresse e-mail:	<input type="text"/>

Veillez indiquer ici le poste/la personne qui doit recevoir les documents contractuels relatifs à la présente soumission. Veuillez vous assurer que cette personne fasse officiellement partie de la Région-Energie et dispose des compétences financières requises pour le poste.

Conseiller/ère Région-Energie

CONSEILLER/CONSEILLÈRE RÉGION-ENERGIE	
Nom:	<input type="text"/>
Prénom:	<input type="text"/>
Société:	<input type="text"/>

Veillez indiquer ici les conseillers et conseillères Région-Energie accrédité(e)s impliqué(e)s dans le projet.

Exigences minimales de l'institution intercommunale:

Les exigences minimales institutionnelles requises pour les Régions-Energie en vue d'un encouragement doivent être justifiées dans les annexes B, C et D. Plus d'informations à la page 14.

1.2 Indications sur le projet

Vous devez décrire votre/vos projet(s) dans le deuxième paragraphe de la demande. Les exigences concernant les projets mentionnées dans l'aide-mémoire doivent notamment être démontrées.

Au maximum 1-3 projets d'encouragement par Région-Energie sont soutenus. Si vous déposez plusieurs projets, vous devez remplir individuellement les masques suivants pour chaque projet (exécution multiple).

Titre et description du/des projet(s)

▼ PROJET 1

Titre du projet: ?

Description du projet: ?

Mesures du projet (output):

Décrivez ici le projet prévu. Veillez à expliquer le projet de manière aussi complète que nécessaire, mais aussi brève que possible.

Ce faisant, essayez de répondre aux questions suivantes:

- À quelle nécessité d’agir répond le projet?
- Quelle est l’approche de votre projet pour ce faire (résumé)?
- Comment l’objectif peut-il être atteint (procédure / étapes du projet)?
- Quelles sont les opportunités du projet ou votre intention pour la mise en œuvre?

Portez une attention particulière aux points suivants dans vos explications:

- Démontrer comment votre projet s’intègre dans les champs d’action prioritaires de SuisseEnergie (Efficacité énergétique des bâtiments et énergies renouvelables, Mobilité, Installations et processus dans le secteur de l’industrie et des services).
- Décrivez les différentes phases de projet.
- Le projet ne doit présenter aucun chevauchement avec les projets ne donnant pas droit à une subvention.

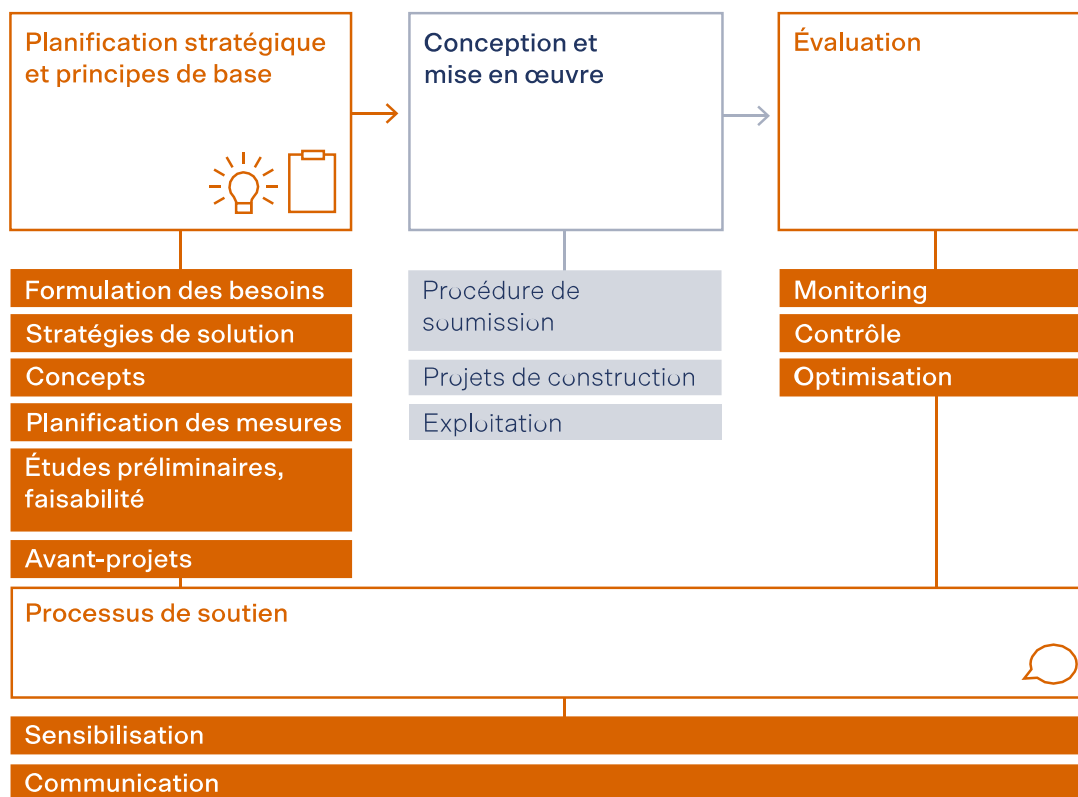
Mesures du projet (output)

Décrivez ici les 3-8 activités clés prévues dans le cadre du projet. Montrez-nous comment vous envisagez d’atteindre l’effet souhaité et quelles activités vous prévoyez dans le cadre du projet. Essayez d’utiliser des formules simples et brèves.

Phases de projet pouvant donner droit à une subvention

Peuvent donner droit à une subvention l’élaboration de principes de base, de concepts, d’études préliminaires et d’études de faisabilité relatifs à des projets dans le domaine du bâtiment, de la mobilité et des infrastructures, ainsi que les services de monitoring. Les mesures de communication et de sensibilisation accompagnant

les projets peuvent aussi donner droit à une subvention. Les phases de projet pouvant donner droit à une subvention sont marquées en orange ci-après; en bleu, celles qui ne donnent pas droit à une subvention.



Exemples de projets pouvant donner droit à une subvention (liste non exhaustive):

- Analyses de l'état énergétique des bâtiments / installations / quartiers
- Planifications optimisées d'assainissements énergétiques des bâtiments communaux
- « Öko-kompass » pour les PME
- Utilisation de BIM pour l'assainissement d'infrastructures avec potentiels d'économie d'énergie
- Projets dans le domaine du couplage des secteurs (chaleur à distance, mobilité électrique et production d'électricité renouvelable)
- Concepts de monitoring dans le domaine du bâtiment
- Concepts optimisés de l'utilisation de l'espace pour les bâtiments communaux
- Optimisations de l'exploitation existante (utilisation de commandes automatisées avec IA)
- Adaptations de la stratégie énergétique d'une commune (développement coordonné de la planification du territoire et de l'énergie)

- Plans d'action dans les domaines de l'énergie et des adaptations climatiques, etc.
- Projets de chaleur à distance communaux et locaux
- Analyses des potentiels pour l'utilisation de la chaleur des eaux usées et du froid / eaux du lac / eaux de rivière
- Mobilité dans le quartier (analyses et concepts pour l'encouragement de la mobilité douce, offres de partage, promotion du vélo)
- Concepts dans le domaine de l'encouragement du regroupement dans le cadre de la consommation propre (RCP)
- Évaluation et analyse de faisabilité de « centrales hydrauliques sur eau potable »
- Gestions optimisées du réseau de canalisations
- Mise sur pied de réseaux de capteurs dans le domaine de l'énergie et de l'environnement pour les commandes et la surveillance
- Utilisation d'hydrogène
- Concepts et projets pilotes dans le domaine du stockage local (chaleur, électricité, froid)
- Réseaux d'anergie
- Mise en place de plateformes pour l'information et le conseil de différents groupes d'utilisateurs dans le domaine énergétique
- Modèles de participation pour les installations pour la production d'énergies renouvelables
- Utilisations du Smart Metering dans les bâtiments communaux
- Exploration d'une utilisation systématique des potentiels des rejets thermiques
- Développement et planification (planification énergétique, planification de la mobilité, planification climatique, etc.)
- Développement de mesures de planification énergétique et de mise en œuvre participatives
- Coopérations avec les écoles (terrain de jeux axé sur les énergies, etc.)

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour des considérations individuelles nécessitant des éclaircissements.

Projets ne pouvant pas donner droit à une subvention:

- Projets déjà spécifiquement soutenus par le programme [« Projets temporaires »](#) de SuisseEnergie:
 - Chauffez renouvelable
 - Photovoltaïque dans les communes
 - Make Heat Simple

- Nouvelle demande pour des projets déjà subventionnés par l’OFEN ou d’autres offices fédéraux (double financement)
- Projets dont certaines mesures sont déjà mises en œuvre (début du projet antérieur à la décision d’adjudication)
- Investissements pour des infrastructures (dans des bâtiments, remplacement d’appareils, éclairage public, infrastructure de recharge, etc.) ainsi que nouvelles acquisitions de véhicules
- Projets qui pourraient aussi être réalisés sans le soutien de la Confédération
- Projets qui se recoupent avec d’autres offres de la Confédération/des cantons ou avec des programmes soutenus par la Confédération/les cantons (p. ex. Programme Bâtiments, RPC, programmes de recherche de l’OFEN P+D+L, subventions du Bureau de coordination pour la mobilité durable COMO, KliK, energo, objets soutenus par le Modèle d’encouragement harmonisé des cantons [ModEnHa] en vigueur)

N’hésitez pas à prendre contact avec nous pour des considérations individuelles nécessitant des éclaircissements.

Accent sur la « promotion du vélo »

Pour renforcer la promotion du vélo dans les villes et les communes, des subventions supplémentaires pour **15 projets** maximum sont disponibles pour l’appel d’offres concernant l’encouragement des projets 2021. Seront soutenus les projets qui contribuent à renforcer l’utilisation du vélo dans la ville ou la commune. La hauteur des contributions ainsi que les conditions-cadres correspondent à celles pour l’encouragement du projet général.

La soumission de projets visant à encourager tout type d’utilisation du vélo est possible (liste non exhaustive):

- Analyse des points faibles et mise au point de plans de mesure avec des possibilités d’amélioration pour les déplacements à vélo (comme la suppression de lacunes dans les réseaux, de nœuds dangereux, etc.) dans la zone d’influence de la commune
- Développement et mise en œuvre de concepts de mesure pour les déplacements à vélo
- Élaboration de bases de planification (plans partiels/plans directeurs, planifications de réseau, etc.) et Masterplans pour l’utilisation/la promotion du vélo
- Développement et mise en œuvre de mesures et de concepts pour promouvoir les déplacements à vélo dans des quartiers et sites existants ou nouveaux (pouvoirs publics), dans les entreprises ou les écoles
- Mesures de communication accompagnant les mesures préalables visant à informer et à sensibiliser la population en général ou certains groupes cibles par rapport à l’utilisation du vélo (les projets portant uniquement sur la communication ne sont pas soutenus)

- Planification et mise en œuvre de campagnes de promotion du vélo (avec plusieurs activités) pour promouvoir le vélo dans la commune (les actions individuelles et les actions déjà subventionnées par SuisseEnergie [p. ex. Cyclomania] ne peuvent pas être soutenues)

Remarques:

Les coûts pour des constructions et des infrastructures (p. ex. pour une nouvelle vélostation ou une piste cyclable) ne sont pas soutenus.

Les doubles financements par la Confédération, en particulier pour les projets déjà soutenus dans le cadre de projets d'agglomération, sont exclus. Les prestations de projet qui ne sont pas soutenues dans le cadre de projets d'agglomération (p. ex. mesures de communication et de sensibilisation complémentaires) peuvent être soutenues dans le cadre de l'encouragement de projets.

Plus d'informations sous [Mobilité \(local-energy.swiss\)](https://www.local-energy.swiss).

Début et fin du projet


CALENDRIER	
Début du projet:	<input type="text"/>
Livraison des résultats du projet:	<input type="text"/>

Indiquez ici le début du projet et la date prévue pour la fin du projet.

Veuillez noter:

- Date de début du projet au plus tôt le 01.01.2022.
- Les projets dont certaines mesures sont déjà mises en œuvre (début du projet antérieur à la décision d'adjudication) ne peuvent pas être subventionnés. Divisez votre projet de manière que la partie faisant l'objet de la demande ne commence pas avant le 01.01.2022.
- Toutes les mesures datant d'avant le 01.01.2022 doivent être retirées du budget du projet.
- La fin définitive du projet doit avoir lieu avant le 31.12.2023 et un rapport final correspondant doit être déposé.

Groupes cibles

GROUPE-CIBLE	
Info public cible 	<input type="text"/>

Indiquez ici les groupes cibles principaux de votre projet.

Pour identifier le/les groupe(s) cible(s), posez-vous les questions suivantes:

- À qui s'adressent les mesures et les activités du projet?

- Sur quelles personnes souhaitons-nous initier un changement de comportement avec le projet?
- Pour quelles personnes le projet doit-il offrir une utilité spécifique?

Objectifs du projet

OBJECTIFS DU PROJET

Objectif 1:

Objectif 2:

Objectif 3:

Définissez ici les trois objectifs principaux de votre projet ainsi que les groupes cibles.

Lors de la définition de vos objectifs principaux, posez-vous les questions suivantes:

- Quels sont nos groupes cibles?
- Quel effet / utilité / changement de comportement voulons-nous atteindre auprès des groupes cibles (outcome)?
- Comment l'atteignons-nous? (Output résumé)

Exemple:

Diminution de la consommation totale d'énergie (outcome) de l'administration communale (groupe cible) par l'optimisation du plan de déploiement de la flotte (output).

Veillez noter:

- Objectifs clairement formulés contenant le groupe cible, l'effet et les activités.
- Les objectifs donnent une image globale du projet.
- Indiquer uniquement les effets directs de vos activités ou des activités prévues (en relation directe avec votre projet).
- Il n'est pas nécessaire de mentionner les effets indirects qui dépendent fortement d'influences externes (impact).

Périmètre d'action

Périmètre impacté: Région entière
 Périmètre partiel (les Communes participantes doivent figurer dans la description du projet)

Indiquez ici si votre projet couvre de façon démontrable tout le périmètre de votre Région-Energie ou seulement certaines communes au sein de votre Région-Energie. Les projets qui ont une influence sur toute la Région-Energie sont privilégiés dans l'évaluation.

Effets prévisibles

IMPACT PRÉVISIBLE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET ?	
efficacité énergétique	<input type="text"/>
Subvention d'énergies renouvelables	<input type="text"/>
économie CO2	<input type="text"/>
Effets supplémentaires:	<input type="text"/>

L'estimation de l'effet prévu de votre projet en ce qui concerne l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la réduction de CO₂ revêt une signification centrale pour l'évaluation. Par conséquent, ces effets prévus sont explicitement demandés aux soumissionnaires de la demande. Les effets prévus ne sont toutefois pas obligatoirement escomptés dans les quatre domaines d'efficacité.

Veillez expliciter les effets pertinents de la manière suivante:

- Essayez d'être aussi concret que possible. Parfois, les effets du projet ne peuvent être vérifiés qu'après la mise en œuvre d'un éventuel projet ultérieur. Essayez d'évaluer ces effets dès aujourd'hui et de les indiquer dans l'hypothèse d'un déroulement optimal.
- Décrivez les effets prévus avec des indicateurs SMART:
 - **Specific**: l'indicateur doit être formulé de manière claire et précise.
 - **Measurable**: l'indicateur doit être mesurable à un moment donné (potentiel futur).
 - **Achievable**: un déroulement et une poursuite du projet optimal doivent permettre d'atteindre les effets prévisibles.
 - **Relevant**: l'information est pertinente pour le projet.
 - **Time-bound**: idéalement, l'indicateur est assorti d'une spécification de temps pour la vérification ultérieure des effets.

- Privilégiez les effets quantitatifs et ne recourez à des descriptions d'effets qualitatifs que si nécessaire.
- Dans le champ « Effets supplémentaires », vous pouvez indiquer les effets en dehors des trois domaines d'actions prévus (p. ex. succès de la sensibilisation, portée de la communication, etc.)

Coûts et financement du projet

COÛTS ET FINANCEMENT DU PROJET	
Coûts totaux (CHF):	<input type="text" value="0"/>
Soutien SuisseEnergie max. 40% (CHF):	<input type="text" value="0"/>

Veillez indiquer ici les coûts totaux et la part subventionnée par SuisseEnergie pour le projet décrit. Veillez tenir compte du fait que la part subventionnée par SuisseEnergie ne peut pas dépasser 40% des coûts totaux. Une présentation détaillée du budget total et du budget du projet doit être jointe en annexe A.

Coûts et financement du projet global

COÛTS ET FINANCEMENT DU PROJET GLOBAL (TOTAL)	
Coûts totaux (CHF):	<input type="text"/>
Soutien SuisseEnergie max. 40% (CHF):	<input type="text" value="0"/>

Veillez indiquer ici les coûts totaux et la part subventionnée par SuisseEnergie pour l'ensemble des projets soumis. Ces sommes sont l'addition des montants spécifiques au projet déjà spécifiés. Veillez tenir compte du fait que la part subventionnée par SuisseEnergie ne peut pas dépasser 40% des coûts totaux. Une présentation détaillée du budget total et du budget du projet doit être jointe en annexe A.

1.3 Annexes & justificatifs

En annexe de la demande, vous devez fournir les justificatifs exigés en joignant les copies de document correspondantes. Veuillez impérativement inclure tous les justificatifs pour le dépôt de la demande.

Annexe A: budget du projet

Région-Énergie:	Veuillez remplir ici			
Projet 1:	Veuillez remplir ici			
Dépenses (y c. TVA)				
Prestations de l'organisme responsable du projet				
Type	Description	Temps (h)	Tarif horaire (CHF)	Coûts (CHF)
Jetons de présence aux séances				
Type	Description	Nombre de séances * personnes	Jetons de présence ²⁾	Coûts (CHF)
Prestations de tiers achetées				
Entreprise	Brève description (joindre les offres) ³⁾			Coûts (CHF)
Total des dépenses (CHF)				-
1) Multiplication des séances et des personnes (p. ex.: 3 séances avec 5 personnes, 15 entrées)				
2) Par personne et par séance				
3) Les petits mandats jusqu'à une somme totale de CHF 5 000.- peuvent être indiqués de façon succincte.				
Financement				
Gains sans flux monétaire: prestations de base internes à l'administration				
Prestataire de services	Description			Montant (CHF)
Commune	Modèle			
Total des gains internes à l'adminis				-
Gains sans flux monétaire (tiers, économie, privés, etc.)				
Prestataire de services	Description			Montant (CHF)
Entreprise	Modèle			
Total des gains sans flux monétaire				-
Gains avec flux monétaire				
Type	Description			Montant (CHF)
SuisseEnergie				
Contributions du/des canton(s)				
Contributions des communes				
Autres fonds (p. ex. sponsoring)				
Total des gains avec flux monétaire				-
Total des gains (CHF)				-

Les taux horaires maximums suivants sont acceptés. Pour l'administration CHF 90.-, pour l'expertise technique CHF 133.- et pour la direction de projet CHF 156.-.

Dans l'annexe A, vous devez indiquer le budget connu ou prévisible de votre projet de manière complète et vérifiable.

Veillez noter:

- Pour chaque projet soumis, il faut joindre un budget de projet individuel et complet.
- Le financement de 60% des coûts du projet par l'organisme responsable doit être assuré de manière complète et vérifiable au moment de la soumission de l'offre.
- Toutes les mesures datant d'avant la décision d'adjudication (01.01.2022) doivent être retirées du budget du projet.
- Les coûts internes des porteurs de projet peuvent être pris en compte. Les taux horaires maximums suivants sont acceptés. Pour l'administration CHF 90.-, pour l'expertise technique CHF 133.- et pour la direction de projet CHF 156.-.

Annexe B: budget Région-Energie

Dans l'annexe B, ajoutez le budget de votre Région-Energie adopté pour les années 2022/23 afin de prouver la base financière sûre de votre institution intercommunale.

Annexe C: Confirmation de la collaboration pour les années 2022/23

Confirmation de la collaboration en fonction de l'organisation de l'organisme responsable:

- En cas de collaboration à développer: convention de collaboration existante des communes (déclaration d'engagement) dans le domaine de l'énergie, valable au minimum jusqu'à fin 2023. Si tel n'est pas le cas, une nouvelle convention de collaboration doit être établie et soumise (cf. le modèle de déclaration d'engagement).
- En cas d'organisation existante: statuts, liste des communes regroupées au sein de l'organisme responsable, procès-verbal des décisions de l'assemblée des délégués ou du comité, etc.

Annexe D: bilan énergétique et principes directeurs

Si vous en disposez, vous pouvez ajouter en annexe D un bilan énergétique actuel (datant de moins de 5 ans) ainsi que des principes directeurs qui en découlent, avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs de votre Région-Energie.

Veillez noter:

- Le bilan énergétique ne peut pas dater de plus de 5 ans.
- Le bilan énergétique doit couvrir tout le périmètre de la Région-Energie.
- Les Régions-Energie ne disposant pas d'un bilan énergétique régional actuel pour 2020/21 peuvent soumettre un tel bilan comme l'un des projets, dans la mesure où un deuxième projet est déposé.

Annexe E: dossier signé

Dans l'annexe E, vous devez impérativement ajouter votre dossier complet, muni d'une signature manuscrite. Sans signature, votre demande ne peut pas être approuvée.

2 Soumission d'une demande de subvention

Pour soumettre une demande, notre formulaire de demande électronique doit être dûment complété, y compris avec les annexes et la signature.

Veillez vous assurer de sauvegarder régulièrement votre soumission dans le formulaire de demande électronique.

Les consignes suivantes s'appliquent lors du dépôt des documents de la demande:

- La demande déposée doit être complète (annexes comprises) et peut être rédigée en allemand, en français ou en italien.
- Les demandes transmises trop tard ou incomplètes ne seront pas prises en compte.
- Nous n'échangerons aucune correspondance concernant les demandes non prises en compte.
- Il n'existe aucun droit à un soutien.
- Tout recours juridique est exclu.

Modalités d'attribution:

- Un jury spécialisé décide de l'acceptation des demandes relatives au programme.
- Si la demande dépasse les moyens disponibles, seules les requêtes répondant au mieux aux critères d'évaluation seront prises en considération.
- 25 Régions-Energie au maximum seront soutenues par période de programme.
- 1-3 projets maximum par Région-Energie seront soutenus.
- SuisseEnergie se réserve le droit de diminuer le montant des subventions demandées ou de ne pas subventionner un projet de mise en œuvre.

Les soumissionnaires reçoivent une décision écrite sur un éventuel soutien dans les 2 mois suivant l'échéance pour la soumission.

Calendrier:

Début des soumissions	1 ^{er} mai 2021
Fin des soumissions	31 juillet 2021
Retour de l'OFEN	jusqu'à fin octobre 2021
Envoi du contrat	début 2022
Début du projet	1 ^{er} janvier 2022
Soumission du rapport intermédiaire & facture 2022	octobre 2022
Soumission du rapport final provisoire & facture 2023	octobre 2023
Fin du projet	31 décembre 2023
Soumission du rapport final définitif & facture 2024	février 2024

3 Contact

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à:

Thierry Bernhard
Régions-Energie
c/o CREM
Centre du Parc Rue Marconi 19 – CP 256
1920 Martigny
Tél.: +41 27 564 35 05
E-mail: region-energie@local-energy.swiss
www.local-energy.swiss